



Fin de bail comment payer le proprietaire

Par **mgam06**, le **03/02/2009** à **12:49**

le proprietaire veut recuperer son appartement que je loue depuis 12 ans, le conge est AU 31/1/09. je n'ai pas trouve d'appartement je suis handicapee a 85% et malgre mes revenus de 2400 e j'ai beaucoup de difficulte de trouver un logement surtout avec les assurances loyers impayees qui ne prennent pas les revenus de pensions (pas opposable). Bref, la proprietaire a retire a l'agence la gestion au jour d'aujourd'hui je ne sais pas comment payer mon loyer j'ai peur quand lui faisant parvenir un cheque la proprietaire ne le mette pas en banque... je veux payer mon loyer mais comment? je cherche aussi un avocat si besoin sur nice. Merci de repondre

Par **Marion2**, le **03/02/2009** à **12:51**

Bonjour,
A quelle date avez-vous reçu le courrier recommandé vous informant que le propriétaire voulait récupérer son appartement ?
Vous a-t-il également donné la raison pour laquelle il voulait récupérer cet appartement ?
Pour le règlement de votre loyer, envoyez lui un chèque en recommandé AR.

Par **mgam06**, le **03/02/2009** à **13:07**

tout a été fait dans les règles par lui en envoyant un huissier qui a déposé des lettres dans la boîte aux lettres 6 mois avant la fin du bail. Il veut reprendre l'appartement pour y habiter... c'est ce que je conçois et comprends. Seulement moi j'ai du mal à trouver un appartement... et là je ne sais pas quoi faire... si il ne met pas le cheque en banque... n'est-ce

que je vais etre poursuiviE?

Par **Marion2**, le **03/02/2009 à 14:36**

RE,rnrnEnvoyez lui un chèque en recommandé AR, autrement, si vous avez ses coordonnées bancaires, faites lui un virement sur son compte.

Par **gloran**, le **04/02/2009 à 00:27**

Tout à fait, suivez le conseil de Laure et gardez précieusement le recommandé.rnAvec un recommandé, si le destinataire dit qu'il n'a pas reçu le chèque, il devra prouver que l'enveloppe ne contenait pas de chèque : autant dire impossible. Donc, vous êtes couverte.rnrnSi le propriétaire accepte de vous transmettre ses coordonnées bancaires, demandez à votre banque d'effectuer pour vous le virement, ça ne sera pas très cher. La banque se contentera en général d'un fax ou d'une demande par courrier simple, si elle souhaite avoir une preuve de la demande.

Par **mgam06**, le **04/02/2009 à 08:33**

je vous remercie beaucoup pour ces reponses.rn pensez vous que je dois prendre un avocat pour la suite?nou attendre qu'il me traîne en justice?d'abord?rnbonne journée

Par **Tisuisse**, le **04/02/2009 à 08:45**

Bonjour,rnrnJ'ajouterai à ce qui a été dit par mes excellents confrère, c'est, que pour vous mettre dehors, si vous ne voulez pas (ou ne pouvez pas) dégerpir, votre propriétaire va devoir entamer une procédure d'expulsion, ce qui sera très long pour lui.rnrnPar contre, je ne sais s'il possède un double des clefs de votre appartement, dans cette hypothèse, faites changer les serrures afin d'éviter que, durant votre absence, il ne pénètre chez vous, mette vos meubles en garde-meubles, et que vous ne puissiez pas réintégrer votre logement, combien même cette intrusion du propriétaire serait qualifiée de violation de domicile avec les conséquences que cela impliqueraient à son encontre.rnrnVous parlez d'un avocat ? Oui, je crois qu'il ne sera pas inutile, même dans un avenir proche.rnrnLa seule solution, à mon humble avis, pour lui, de récupérer son appartement, serait de vous reloger dans un appartement sensiblement identique, à un loyer au plus égal à celui que vous payez actuellement, et dans le même quartier. Alors, à vous de voir, mais allez consulter un avocat spécialiste.